



RAPPORT ANNUEL

20
25



GRANDIR DIGNEMENT

ASSOCIATION LOI DE 1901 | NON-PROFIT ORGANIZATION

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Glossaire	4
Rapport moral	5
Organisation des délégations	6
Chiffres clés 2025	7
Focus 2025	8
Parcours de réussite	10

MADAGASCAR

Situation des enfants en conflit avec la loi	12
Zones d'intervention et organisation	14
Chiffres clés	15
Moments forts	16
Activités en milieu carcéral	18
Activités liées aux alternatives à la détention	21
Activités en post-judiciaire	22
Activités de plaidoyer	24
Témoignages	29
Perspectives pour 2026	30

FRANCE

Situation des enfants en conflit avec la loi	32
Zones d'intervention	34
Organigramme	35
Chiffres clés	36
Moments forts	37
Activités en milieu carcéral	38
Activités en milieu ouvert	40
Activités de sensibilisation	42
Des volontaires en pair-aidance	44
Témoignages	45
Perspectives pour 2026	46



SOMMAIRE

CAMEROUN

Situation des enfants en conflit avec la loi	48
Zones d'intervention	49
Chiffres clés	50
Moments forts	51
Activités en milieu carcéral	52
Témoignages	54
Perspectives pour 2026	55

GOUVERNANCE

Conseil d'administration	57
Bilan financier	59
Partenaires	64
Réseaux associatifs	65
Remerciements	66
Hommages	67



GLOSSAIRE

A

AFD Agence Française de Développement

AP Administration Pénitentiaire

C

CRM Centre de Rééducation Mandrosoa

D

DERL Direction des Études et des Réformes Législatives

DGAP Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire

DHDP RS Direction de l'Humanisation de la Détention et de la Préparation à la Réinsertion Sociale

DSF Douleurs Sans Frontières

E

ECL Enfants en Conflit avec la Loi

ENMG École Nationale de la Magistrature et des Greffes

EREV École de Rugby École de la Vie

G

GTSM Groupe des Travailleurs Sociaux à Madagascar

I

ISTS Institut Supérieur du Travail Social

L

LS Liberté surveillée

M

MCA Maison Centrale d'Antanimora

MCD Maison Centrale de Diego (Antsiranana)

MCM Maison Centrale de Marofoto (Mahajanga)

MCT Maison Centrale d'Antalaha

MINPOP Ministère de la Population

MPAD Mesures et Peines Alternatives à la Détention

O

OPJ Officier de Police Judiciaire

OSC Organisation de la Société Civile

P

PFSCE Plateforme de la Société Civile pour l'Enfance

PJ Poste Judiciaire

PJJ Protection Judiciaire de la Jeunesse

PMPM Police des Mœurs et de la Protection des Mineurs

S

SIMO Service d'Insertion en Milieu Ouvert

SCA Service Civique Adapté

SWOT forces, faiblesses, opportunités et menaces (*Traduction en français de strengths, weaknesses, opportunities and threats*)

RAPPORT MORAL

“

L'année 2025 aura été, pour Grandir Dignement, une année de continuité et de transmission. Continuité dans l'engagement, transmission dans ce que nous avons reçu et dans ce que nous avons voulu donner.

Depuis quinze ans, notre association porte une conviction inchangée : aucun enfant, quelle que soit la gravité de ses actes, ne doit être réduit à son dossier judiciaire. Cette conviction ne se décrète pas, elle se construit dans chaque relation, chaque accompagnement, chaque confiance patiemment nouée. C'est l'héritage de Don Bosco que nous continuons de porter : l'éducation ne commence pas par les règles, mais par la confiance dans le potentiel de chaque jeune.

2025 a été marquée par deux dynamiques encourageantes. Au Cameroun d'abord, où Grandir Dignement s'est engagée aux côtés d'acteurs locaux expérimentés pour construire ensemble une présence durable auprès des enfants privés de liberté. Nous n'y allons pas pour nous substituer à ceux qui agissent déjà, mais pour renforcer, dans un esprit d'humilité et de complémentarité, des réponses plus justes pour les jeunes incarcérés. En France ensuite, où nos antennes du Grand Est ont poursuivi leur développement et où le dialogue engagé avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse nous permet d'envisager l'ouverture d'une nouvelle antenne à l'horizon 2026, vers l'ouest du Grand Est.

Cette année a aussi été celle d'une absence douloureuse : la première année entière sans activité au Niger. Des années de présence, de liens tissés avec les enfants, les familles et les autorités judiciaires, ont dû s'interrompre dans un contexte qui ne nous permettait plus d'agir dans les conditions nécessaires à notre mission. Nous pensons avec gratitude à toute l'équipe nigérienne, qui a porté cet engagement avec professionnalisme et fidélité. Nous gardons l'espoir sincère que les conditions permettront un jour de reprendre notre action auprès des enfants en conflit avec la loi au Niger.

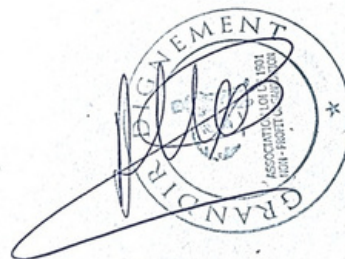


Djamila ALLAG

—
PRÉSIDENTE
DE L'ASSOCIATION
GRANDIR DIGNEMENT

L'année 2025 aura enfin été endeuillée par la disparition de Jean-Marie, dit Gérard, Muller et Jean-Marie Petitclerc, tous deux membres de notre Conseil d'administration. Par leur engagement, leur chaleur et leur attachement profond à la pédagogie salésienne, ils ont contribué à façonner l'identité de Grandir Dignement. Leur souvenir nous accompagne, et nous adressons à leurs proches notre affection sincère.

”





ORGANISATION DES DÉLÉGATIONS





CHIFFRES CLÉS 2025

1 641

JEUNES ACCOMPAGNÉ.E.S
AU GLOBAL SUR 12 MOIS

84

SALARIÉ.E.S, VOLONTAIRES
ET BÉNÉVOLES MOBILISÉ.E.S
EN 2025

15

ANS D'ENGAGEMENT

3

PAYS D'INTERVENTION



37

PARTENAIRES
FINANCIERS

12

PROJETS EN COURS

18 451

ABONNÉS
SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX

17

ÂGE MOYEN
DES JEUNES
ACCOMPAGNÉ.E.S



Le Cameroun, ou l'âge de la transmission

Il y a quinze ans, Grandir Dignement naissait à Madagascar avec une conviction simple : aucun enfant en conflit avec la loi ne devrait être réduit à ses actes. Année après année, cette conviction a bâti une présence auprès des jeunes détenus, faite d'écoute, d'accompagnement éducatif, de patience et de constance. Elle a façonné une méthode, des outils, une manière d'être aux côtés des plus vulnérables.

En 2025, cette histoire entre dans un nouveau chapitre. Non pas en s'éloignant de ce qui la fonde, mais en l'élargissant : l'association ne porte plus seulement ses propres actions, elle se met au service d'autres acteurs qui partagent la même conviction. Le Cameroun est le premier territoire où s'incarne cette évolution.

Tout a commencé par l'écoute. En février 2025, une délégation de Grandir Dignement s'est rendue au Cameroun, non pour apporter des réponses toutes faites, mais pour comprendre. Visites d'établissements pénitentiaires, rencontres avec les autorités judiciaires et pénitentiaires, échanges avec les acteurs locaux de la protection de l'enfance : la mission a confirmé des réalités déjà vécues ailleurs. Surpopulation carcérale, détention préventive prolongée, manque d'assistance juridique, promiscuité entre adultes et enfants, absence d'accompagnement éducatif structuré. Des défis difficiles, mais un terrain où l'expérience née à Madagascar peut faire sens.



Ce choix ne doit rien au hasard. Au Cameroun, plus de mille enfants sont détenus dans un contexte de forte surpopulation, alors que les dispositifs éducatifs et les alternatives à la détention restent limités. Les besoins y sont réels, mais des partenaires locaux sont prêts à porter durablement une action commune.

Car la mission a surtout révélé des acteurs déjà engagés, légitimes et enracinés : le Foyer de l'Espérance à Yaoundé, la Chaîne des Foyers Saint-Nicodème à Douala, les Salésiens de Don Bosco à Yaoundé et l'Institut Technique Don Bosco d'Ebolowa. Autant de partenaires avec lesquels construire, non pour eux, mais avec eux.

Agir avec, et non à la place de, n'est pas une posture de circonstance. C'est l'héritage dans lequel Grandir Dignement s'inscrit depuis l'origine : celui de Don Bosco. Croire dans les capacités de chaque jeune avant de le juger. Préférer l'éducation à la sanction. Construire, pas à pas, des chemins d'insertion qui redonnent une place dans la société. Cette pédagogie, qui irrigue déjà l'action à Madagascar et en France, trouve au Cameroun une résonance particulière : elle y retrouve une famille, au sens propre.



La Fondation Don Bosco a joué un rôle déterminant dans la maturation de cette démarche, en facilitant les rencontres, en partageant son expertise du contexte local et en contribuant à l'émergence d'une vision commune entre les différents acteurs impliqués. De cette proximité est né un partenariat privilégié avec la Province salésienne Afrique Tropicale et Équatoriale. Pour Grandir Dignement, membre de cette grande famille éducative, le Cameroun n'est donc pas seulement un nouveau pays d'intervention : c'est aussi le lieu d'une fraternité qui prend corps, celui où une appartenance partagée devient un projet commun.

C'est dans cet esprit que les premières activités ont débuté en décembre 2025, à la Prison Centrale d'Ebolowa, aux côtés des Salésiens de Don Bosco. Une présence éducative régulière s'est installée auprès des jeunes détenus ; les premiers liens avec les familles ont été noués ; un état des lieux approfondi a permis de poser les bases d'un déploiement progressif. Trois axes guideront la suite : l'accompagnement en détention, l'insertion à la sortie, et le développement d'alternatives à l'incarcération, trois piliers qui ont fait leurs preuves ailleurs, et que Grandir Dignement met désormais à disposition d'un nouveau partenariat.

Dans un contexte où l'association vivait également sa première année complète sans activité au Niger, cette ouverture constituait aussi un signe d'espérance et de continuité pour l'ensemble des équipes.

Ce qui se joue au Cameroun dépasse donc largement la question d'une implantation géographique. C'est une étape dans la maturation de Grandir Dignement elle-même : quinze années d'expérience de terrain qui deviennent un patrimoine à transmettre, une méthode à partager, un savoir-faire mis au service d'autres. L'association demeure, avant tout, un acteur de terrain, au plus près des jeunes. Mais elle devient aussi, avec le Cameroun, une organisation de transmission, capable d'appuyer, de renforcer, de mettre en réseau ceux qui, sur place, portent déjà ce combat.

Quinze ans après sa naissance à Madagascar, Grandir Dignement n'a pas changé de conviction. Elle a simplement trouvé de nouvelles façons de la faire grandir, avec d'autres, pour que d'autres, à leur tour, puissent agir. C'est cette idée que porte, en creux, chaque ligne de ce rapport : celle d'une dignité qui se transmet, se partage, et ne cesse de trouver de nouveaux chemins pour s'incarner.





PARCOURS DE RÉUSSITE



Mikaia, 23 ans, Madagascar De la détention au métier d'éducateur

“ J’ai appris beaucoup de choses tout au long de mon accompagnement. On m’a aidé à comprendre l’importance d’avoir des objectifs, des principes de vie et de voir les choses de manière positive. ”

Trois mois à la Maison Centrale de Mahajanga, puis trois mois de liberté surveillée : c’est par là que commence, il y a quelques années, le parcours de Mikaia. À ses côtés, les éducateurs de Grandir Dignement l’accompagnent pas à pas dans la construction de son projet d’avenir. Il y apprend ce que change une écoute réelle, un encouragement sincère, une présence qui guide sans juger.

De cette expérience naît une conviction : un accompagnement adapté peut tout changer. Mikaia en fait le moteur de son propre avenir et choisit de devenir éducateur à son tour.

Aujourd’hui, à 23 ans, il exerce au Centre Arina à Mahajanga, aux côtés de jeunes en conflit avec la loi qui vivent ce qu’il a lui-même traversé.

Elias, 17 ans, France De la détention au contrat d’insertion

Un pouce levé, un sourire immense, pas un mot : c’est ainsi qu’Elias annonce un jour de mai 2026 à son éducateur qu’il vient de décrocher un entretien dans une entreprise de réemploi. Ce jour-là, comme tant d’autres, sa détermination parle plus fort que les mots.

Tout commence pourtant en détention, au quartier des mineurs d’un établissement pénitentiaire, où l’équipe de Grandir Dignement le rencontre à l’automne 2025. Son engagement lui vaut un aménagement de peine : les journées en centre de semi-liberté se poursuivent en Service Civique Adapté sur une antenne de Grandir Dignement, où il avance sur son permis, son logement, sa formation, avant de retourner chaque soir en détention.

Sa liberté retrouvée en janvier 2026 ne change rien à son élan. Deux stages, un contrat d’insertion de sept mois : « Ça me redonne la motivation comme jamais », confie-t-il, un jour où tout semble enfin s’aligner pour lui.



“ Ça me redonne la motivation comme jamais. ”

1

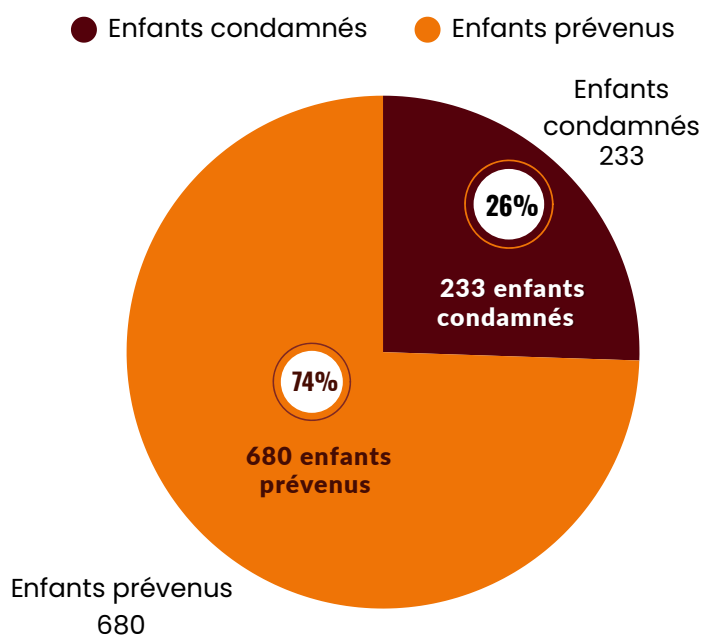
MADAGASCAR



SITUATION DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI



En juillet 2025, 913 enfants en détention à Madagascar



54 Filles en détention

Peu nombreuses, elles restent souvent invisibles. Elles ne sont pas séparées des femmes majeures, rencontrent des difficultés d'hygiène intime et subissent une stigmatisation accrue à la sortie, qui complique leur réinsertion.



Au-delà de ces chiffres, les constats relatifs aux conditions de détention demeurent préoccupants :

- **Surpopulation carcérale dans les grandes villes**
+ 187,5% en juin 2025 pour le quartier des mineurs d'Antanimora,
- **Recours majoritaire aux mesures privatives de liberté plutôt qu'aux alternatives à la détention ;**
- **Conditions de détention dégradante : insuffisance de prise en charge sur les volets santé et nutritionnel ; infrastructures inadaptées favorisant la mise en danger des enfants (promiscuité, dégradation de la santé mentale, violences de tout type)**



La loi n° 2016-018 du 22 août 2016 relative aux mesures et à la procédure applicable aux enfants en conflit avec la loi prévoit quatre alternatives à la détention : le contrôle judiciaire, la liberté surveillée, le placement et la prestation de service à la communauté. À ce jour, seul le contrôle judiciaire est déployé à l'échelle nationale, car il requiert des moyens de suivi plus limités. La liberté surveillée, qui implique un accompagnement éducatif régulier, n'est mise en œuvre que dans les zones d'intervention de Grandir Dignement.

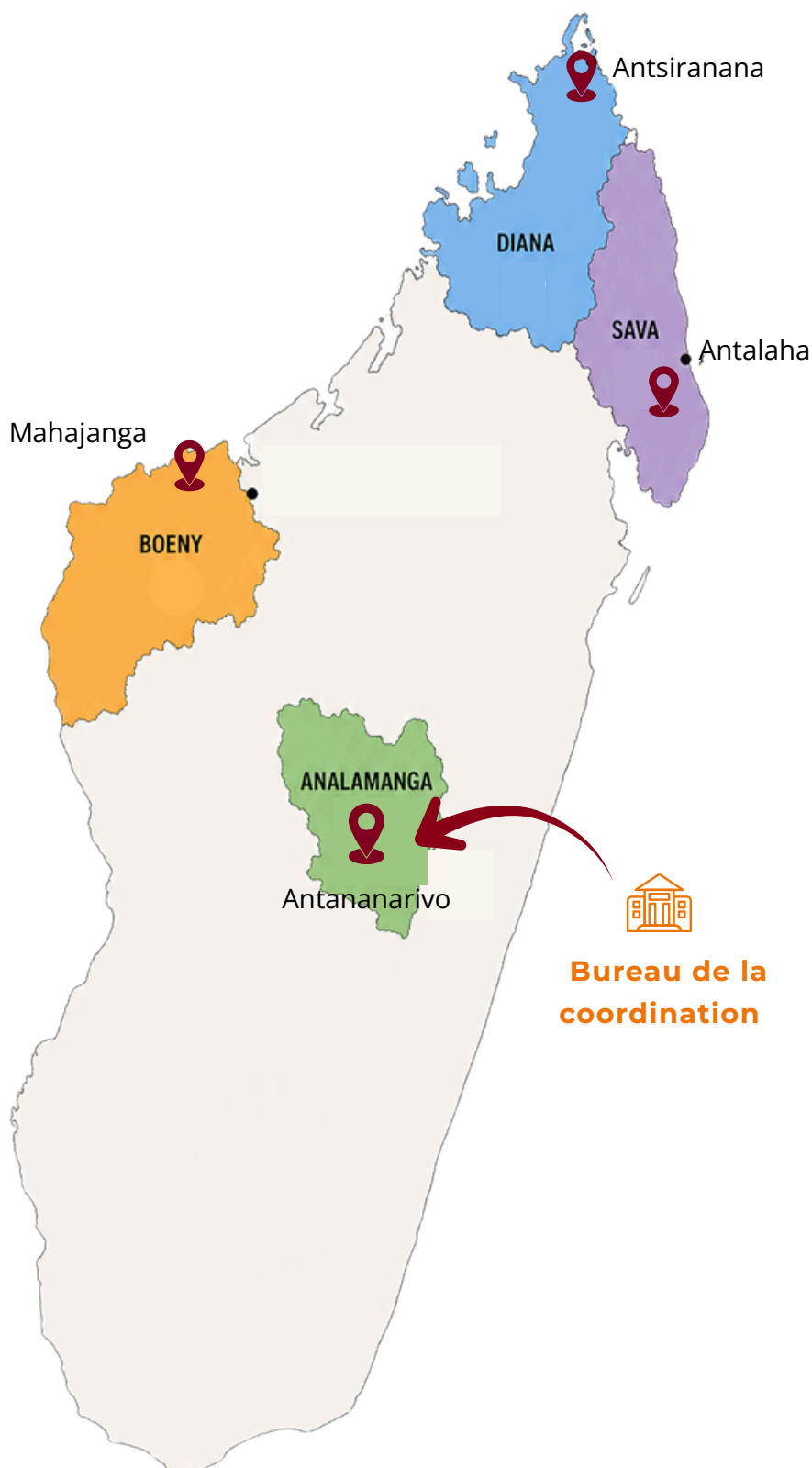
En 2025, à Madagascar, Grandir Dignement poursuit ses actions en faveur des enfants en conflit avec la loi. Cette dynamique est rendue possible grâce à l'engagement des équipes, à la collaboration indispensable du Ministère de la Justice, notamment à travers la Direction de l'Humanisation de la Détention et de la Préparation à la Réinsertion Sociale (DHDPRS) ainsi que la Direction des Études et des Réformes Législatives (DERL), et au soutien de ses partenaires.



Les 29 et 30 juillet 2025 à Antananarivo, Grandir Dignement a organisé, en partenariat avec l'École nationale de la magistrature et des greffes (ENMG), une formation destinée aux magistrats et aux acteurs judiciaires intervenant auprès des enfants en conflit avec la loi. Deux journées d'échanges consacrées à la psychologie de l'enfant, à l'individualisation des décisions et au développement des mesures alternatives à la détention.



ZONES D'INTERVENTION ET ORGANISATION



RÉGION DIANA

- Quartier mineurs de la Maison Centrale d'Antsiranana
- Service MPAD placé sous la juridiction du TPI d'Antsiranana
- SIMO et Centre Av'nir.

RÉGION SAVA

- Quartier mineurs de la Maison Centrale d'Antalaha
- Service MPAD placé sous la juridiction du TPI d'Antalaha
- SIMO et centre Av'nir.

RÉGION ANALAMANGA

- BUREAU DE COORDINATION
- Quartier mineurs de la Maison Centrale d'Antanimora
- Centre de rééducation de Mandrosoa
- Service MPAD placé sous la juridiction du TPI d'Antananarivo
- SIMO et Centre Av'nir.

RÉGION BOENY

- Quartier mineurs de la Maison Centrale de Marofoto
- Service MPAD placé sous la juridiction du TPI de Mahajanga
- SIMO

CHIFFRES CLÉS



1 323

enfants soutenus en cumulés
pour l'année 2025



694

nouveaux enfants en détention
dans les 4 zones (5 Etablissement
Pénitentiaires) d'interventions de
Grandir Dignement



164

mesures de liberté surveillée ont
été prononcées par les juges et
accompagnées par les travailleurs
sociaux de Grandir Dignement



119 253

repas ont été servis aux jeunes en
2025, grâce au soutien
des Fondations Mary's Meals,
Gratitude
et Cécile Barbier de la Serre



76

jeunes ont été accompagnés dans
leur parcours d'insertion post-
judiciaire (SIMO)



15 906

repas ont été servis pour les femmes
enceintes / allaitantes et les bébés
pour les 3 sites (MCM MCD ET MCT)
avec le soutien de Gratitude, Grand Est
et WAVESTONE

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE NELSON MANDELA

À l'occasion de la Journée internationale Nelson Mandela, des activités ont été organisées les 18 et 19 juillet 2025 à destination des jeunes détenus du quartier des mineurs de la MCA et du Centre de Rééducation pénitentiaire de Mandrosoa, dans une dynamique de sensibilisation aux valeurs de dignité, de justice et de réinsertion.



Le 18 juillet à la MCA, la célébration a réuni plusieurs acteurs institutionnels et partenaires, notamment le Secrétaire Général du Ministère de la Justice et ses équipes, ainsi que Son Excellence Khazamula Lawrence Chabane, Ambassadeur d'Afrique du Sud à Madagascar, et sa délégation, ainsi que des organisations engagées auprès des jeunes. L'événement a été marqué par des discours mettant en lumière l'importance du respect des droits fondamentaux, de la lutte contre les inégalités et de la promotion d'une justice plus humaine et inclusive. Des activités artistiques et sportives, ainsi qu'une distribution de dons aux jeunes, ont également marqué la journée.



Le 19 juillet, une sortie éducative a également été organisée dans le cadre de cette célébration pour les jeunes du CRM de Mandrosoa, en collaboration avec l'administration pénitentiaire locale, la Fondation Sentinelles, Don Bosco et Bright Life, avec le soutien de l'Ambassade d'Afrique du Sud à Madagascar. Cette activité a permis aux jeunes de vivre un moment de découverte et de détente à travers la visite de sites naturels emblématiques, favorisant leur ouverture et leur intégration sociale.



Des moments forts de sensibilisation et d'inspiration, rappelant aux jeunes, à travers l'héritage de Nelson Mandela, l'importance de l'espoir, de la persévérance et de la réinsertion sociale.



LANCEMENT DU PROJET SOUTENU PAR L'UNICEF

En septembre 2025, le démarrage du projet soutenu par l'UNICEF constitue l'un des faits marquants de cette période. Ce partenariat renforce les actions de protection de l'enfance ainsi que la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité, tout en consolidant la collaboration avec les acteurs institutionnels et communautaires.



Dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet développe plusieurs activités stratégiques portant notamment sur le renforcement des capacités des travailleurs sociaux et des acteurs de la protection de l'enfance, à travers des formations et des échanges techniques. Des actions de sensibilisation communautaire sont également menées afin de promouvoir les droits de l'enfant et de renforcer les mécanismes de prévention et de protection.

Le projet appuie par ailleurs l'accompagnement socio-éducatif et psychosocial des enfants suivis, ainsi que la mise en œuvre de la liberté surveillée et des mesures alternatives à la détention pour les enfants en conflit avec la loi.

Dans cette dynamique, la création d'une Task Force dédiée à la réduction du recours à la détention marque une avancée importante. Elle favorise une meilleure coordination entre acteurs judiciaires et institutionnels, au service de solutions de prise en charge plus protectrices pour les enfants.

ACTIVITÉS EN MILIEU CARCÉRAL

Fidèle à son approche consistant à veiller au respect des droits des enfants, l'association continue de mener ses activités en intra-muros en mobilisant ses équipes de travailleurs et d'intervenants sociaux, de formateurs et de prestataires, tout en collaborant avec l'administration pénitentiaire. De nombreuses activités sont menées auprès des enfants détenus.

• APPUI ALIMENTAIRE

Grâce au soutien de **Mary's Meals**, Grandir Dignement assure une prise en charge alimentaire complémentaire pour les enfants incarcérés, filles et garçons. Chaque jeune reçoit un repas complet par jour, six jours sur sept, en complément de la ration fournie par l'administration pénitentiaire. Cet appui repose principalement sur des légumineuses, de la viande, des fruits et légumes, des féculents, ainsi que de l'huile et des condiments.

Une veille nutritionnelle est régulièrement effectuée par l'association à travers des relevés d'indice de masse corporelle. En cas de besoin, un appui spécifique est mis en place, notamment par la distribution de produits enrichis tels que le Plumpy'Nut® ou le Koba Aina.



La **Fondation Cécile Barbier de la Serre** soutient par ailleurs un programme dédié aux femmes allaitantes incarcérées, destiné à lutter contre la malnutrition dans les régions de Diana, Sava et Boeny. Ce financement permet de distribuer des kits essentiels, comprenant couches et lait infantile, aux mères et à leurs enfants détenus. Cette initiative contribue à préserver leur bien-être, leur santé et leur dignité.



• ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Le suivi éducatif s'appuie sur plusieurs actions :

- l'élaboration et la constitution des dossiers individuels ;
- des entretiens réguliers avec les jeunes, facilités par la présence quotidienne des équipes de Grandir Dignement en détention, six jours sur sept ;
- la mise en relation avec les familles ;
- l'organisation de visites à domicile ;
- un accompagnement social personnalisé ;
- la tenue de groupes de parole.

Chaque mois, des ateliers réunissent parents et équipes éducatives autour de thématiques essentielles : relations parents-enfants, vie familiale, éducation. Dans une atmosphère conviviale et participative, ces rencontres favorisent le dialogue, le partage d'expériences et le renforcement des liens familiaux.



Atelier de famille



Atelier de groupe de soutien au pair

• HYGIÈNE ET SANTÉ

En collaboration avec l'administration pénitentiaire, environ 400 jeunes en détention bénéficient d'un appui visant à améliorer leur état de santé, comprenant :

- des analyses médicales, des consultations, ainsi qu'une prise en charge médicale et des hospitalisations si nécessaire ;
- la fourniture de produits d'hygiène et de vêtements en fonction des besoins ;
- des actions de sensibilisation à l'hygiène.

Les modalités d'appui en matière d'hygiène incluent la distribution de kits individuels (savon, dentifrice, etc.) et collectifs (balais, désinfectants, tondeuses, etc.), afin d'assurer un environnement plus sain. Par ailleurs, la **Fondation Mérieux** a également soutenu l'association pour l'achat de médicaments et de produits d'hygiène et d'entretien.

• RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS MATÉRIELLES DE DÉTENTION



1. CONSTRUCTION DE FORAGE D'EAU À LA MAISON CENTRALE À MAHAJANGA ET ANTALAHA

Grâce au soutien de la **Fondation AXIAN**, les forages des établissements pénitentiaires d'Antalaha et de Boeny sont réhabilités. Les jeunes détenus et l'ensemble de la population carcérale accèdent désormais plus facilement à l'eau potable. Hygiène, consommation quotidienne, préparation des repas : cette avancée transforme le quotidien et renforce des conditions de détention plus humaines, dignes et respectueuses des droits fondamentaux.

2. RÉHABILITATION DE L'INFIRMERIE DU CENTRE DE RÉÉDUCATION PÉNITENTIAIRE MANDROSOA

Dans le cadre du projet Mikolo Aina, coordonné par Douleurs Sans Frontières et financé via le Programme Fanarenana, soutenu par l'**AFD**, l'infirmerie du Centre de Rééducation des Mineurs de Mandrosoa se transforme. Ces travaux renforcent les conditions sanitaires et la qualité de la prise en charge des enfants.



• FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Dans les cinq établissements pénitentiaires où intervient Grandir Dignement, des activités de sensibilisation aux métiers et des formations professionnelles sont mises en place à destination des enfants incarcérés. Ces actions constituent des leviers essentiels de réinsertion sociale en permettant aux jeunes de développer des compétences pratiques, tout en luttant contre l'oisiveté en détention.

Les formations proposées concernent notamment la maçonnerie, l'agriculture, l'élevage, l'ouvrage métallique, la mécanique moto, la fabrication de briquettes de charbon, la savonnerie, la vannerie, la pâtisserie et la charpenterie à la Maison Centrale d'Antalaha, ainsi que la couture à la Maison Centrale d'Antanimora.



• APPUI JURIDIQUE



Afin de garantir la protection des droits des enfants, l'association met en œuvre un accompagnement juridique à travers le suivi des dossiers des jeunes auprès des autorités judiciaires et pénitentiaires.

Selon les besoins, cet appui comprend également la préparation psychologique des enfants par les travailleurs sociaux avant les audiences, ainsi que, dans certains cas, l'assistance et la plaidoirie d'un avocat.

• ACTIVITÉS LUDIQUES ET CULTURELLES



Des activités ludiques, artistiques et culturelles sont mises en œuvre dans les établissements pénitentiaires afin de stimuler la créativité et l'expression personnelle des enfants. À travers des ateliers de chant, de danse, de slam, de théâtre, de cirque, de djembé, de peinture et de divers jeux, les jeunes développent leur confiance en eux, leur aisance à l'oral et leur esprit de groupe, tout en disposant d'espaces d'expression émotionnelle et culturelle.

• ACTIVITÉS SPORTIVES

Dans le cadre de l'accompagnement des enfants en milieu carcéral, des activités sportives régulières sont organisées comme véritable outil éducatif, favorisant à la fois le bien-être physique et psychologique des jeunes et l'apprentissage du respect des règles et de la cohésion entre pairs.

Avec le soutien de la **Fondation UEFA pour l'enfance**, des séances régulières de football, de basketball et de rugby sont organisées, ainsi que des participations à des tournois à l'intérieur et à l'extérieur des établissements pénitentiaires.

Les jeunes du quartier mineur d'Antanimora réunis pour le tournoi de vacances organisé au sein de la Maison Centrale



Sur le terrain : les jeunes du CRM disputent le tournoi de rugby organisé par l'EREV France à Antananarivo



À Antalaha, Antsiranana et Mahajanga, le ballon rond et les rendez-vous sportifs rythment le quotidien des jeunes. Sur un terrain de village, une plage ou un stade, chaque match devient un moment de partage et de complicité.



ACTIVITÉS LIÉES AUX ALTERNATIVES À LA DÉTENTION

Éviter la prison quand c'est possible : c'est tout l'enjeu du service MPAD (Mesures et Peines Alternatives à la Détenition). Depuis 2014, Grandir Dignement collabore étroitement avec le Ministère de la Justice pour faire vivre la liberté surveillée, une alternative à la détention prévue depuis par la loi de 2016 sur les enfants en conflit avec la loi. Ce dispositif est déployé dans quatre régions : Analamanga, Boeny, Sava et Diana. L'objectif est clair : offrir aux juges des enfants d'autres solutions que la prison, et réserver la détention aux cas où elle est vraiment nécessaire.



Sur le terrain, chaque jeune est suivi individuellement par un travailleur social de l'association, pour l'aider à changer de trajectoire et se réinsérer. Cet accompagnement porte sur son projet de vie : reprise de la scolarité, formation professionnelle ou activité génératrice de revenus. Les familles ne sont pas oubliées : des ateliers mensuels renforcent le lien parent-enfant, tandis que des visites à domicile permettent de suivre l'évolution de chaque situation. Un rapport socio-éducatif est ensuite transmis au juge des enfants en charge du dossier.

Pour que cette alternative bénéficie aussi aux enfants situés hors de ses zones d'intervention historiques, Grandir Dignement s'appuie sur un réseau d'associations locales relais. Des collaborations sont ainsi engagées avec le YMCA à Antsirabe, la Fondation Sentinelles à Antananarivo, le Foyer Pierre Ratsimba et Valentine à Fianarantsoa, ainsi qu'Arina à Mahajanga. Cette dynamique de coopération doit permettre, à terme, d'élargir l'accès à la liberté surveillée à de nouveaux territoires, sans attendre l'implantation directe de l'association.



En 2025, 164 enfants en conflit avec la loi bénéficient d'une mesure de liberté surveillée dans les quatre régions d'intervention, contre 194 nouvelles mesures prononcées en 2024.

Cette baisse s'explique notamment par le renouvellement de plusieurs magistrats à Boeny et à Diana. Face à ces changements, l'association maintient un dialogue constant avec les juges nouvellement en poste, afin d'assurer la continuité du recours à la liberté surveillée.

Récapitulatif des nouvelles mesures de LS 2021-2025

Année	Analamanga	Diana	Boeny	SAVA	Total
2021	98	8	26	15	147
2022	161	18	19	22	220
2023	136	21	10	24	191
2024	101	40	27	26	194
2025	118	21	2	23	164

ACTIVITÉS EN POST-JUDICIAIRE



Après la détention, tout reste à construire. C'est la mission du service d'insertion en Milieu Ouvert (SIMO) présent dans les 4 zones d'intervention : offrir aux jeunes un cadre bienveillant pour reprendre confiance et se projeter vers l'avenir, avec l'appui de travailleurs sociaux de Grandir Dignement.

76 Jeunes accompagnés dans les 4 zones d'intervention de Grandir Dignement

Le SIMO accompagne chaque jeune dans son propre projet de vie : reprise de la scolarité, formation professionnelle ou lancement d'une activité génératrice de revenus. Des visites d'entreprises et des ateliers métiers viennent compléter ce parcours, en ouvrant les jeunes à de nouveaux horizons professionnels.



Sport, art, culture, jeux : autant d'occasions pour les jeunes de s'épanouir, de révéler leur créativité et de tisser des liens avec leurs pairs. Les familles ne sont pas en reste, avec des ateliers mensuels qui renforcent le dialogue et resserrent les liens entre les jeunes et leurs proches.

Ce dispositif joue aussi un rôle clé auprès des magistrats. En connaissant l'existence et le fonctionnement du SIMO, les juges des enfants disposent d'une garantie concrète : celle qu'un jeune libéré plus tôt ne sera pas livré à lui-même, mais bien accompagné dans sa réinsertion. Cette confiance peut ainsi les inciter à raccourcir une mesure ou à y mettre un terme de façon anticipée, dès lors que le relais est assuré.



Mahajanga

- *Signature d'une convention de collaboration entre Grandir Dignement et le centre ARINA pour la gestion du SIMO*



Dans cette localité, le SIMO prend vie grâce à une collaboration étroite avec l'association Arina. Grandir Dignement l'accompagne pas à pas, à travers un transfert progressif de compétences, pour que la gestion du dispositif repose, à terme, pleinement sur les acteurs locaux.





Antsirananana

- *Sortie à la Montagne des français*

Direction la Montagne des Français pour les jeunes en extra-muros, accompagnés de leurs éducateurs. À quelques kilomètres d'Antsirananana, ce site d'écotourisme leur offre un terrain d'aventure et de découverte hors du commun.

Au programme : randonnée jusqu'au sommet, observation de la nature et vue panoramique à couper le souffle. Chacun explore le paysage, part à la rencontre de la biodiversité locale et repart avec des souvenirs plein la tête.

Antananarivo

- *Séjour de rupture à Foulpointe*



Pour le SIMO d'Antananarivo, dans le cadre du projet MAFONJA, un séjour de rupture a été organisé à Foulpointe, sur la côte Est de Madagascar, du 3 au 7 novembre 2025. Il s'adresse aux jeunes accompagnés en liberté surveillée et à ceux qui poursuivent leur parcours après la période pénale. Le projet est financé par la Délégation de l'Union européenne à Madagascar et aux Comores, et mis en œuvre par un consortium réunissant Humanité & Inclusion et Grandir Dignement.

Ce séjour marque une véritable rupture avec l'environnement habituel des jeunes et favorise leur épanouissement personnel et social. Pendant cinq jours, ils apprennent à respecter les règles de vie en groupe et font vivre les valeurs de fraternité et de solidarité. Une expérience riche en apprentissages et en découvertes.

Antalaha

- *Activité avec l'association SMART*

Grâce à une convention de partenariat avec l'association locale SMART, plusieurs ateliers rythment le quotidien des jeunes, en intra-muros comme en extra-muros, notamment ceux suivis par le SIMO et la liberté surveillée. L'objectif : accompagner la réinsertion socio-professionnelle et éducative des enfants en conflit avec la loi, encourager de bonnes pratiques sanitaires et poser les bases d'un projet de vie responsable et porteur de sens.

Au programme : des séances de sensibilisation sur la santé, l'hygiène, la prise de responsabilité et le civisme ; des initiations professionnelles variées (pâtisserie, cuisine, décoration intérieure, travaux du bâtiment) ; ainsi que des actions autour de la citoyenneté.



AGIR ENSEMBLE POUR L'ENFANCE

En 2025, les partenariats de Grandir Dignement gagnent en qualité et en coordination. L'association consolide ses liens avec les institutions de l'État comme avec le tissu associatif et communautaire engagé pour la protection de l'enfance et l'accompagnement des jeunes vulnérables.

Cette dynamique se traduit sur deux plans : le renforcement des collaborations existantes et l'émergence de nouveaux partenariats concertés.



Côté institutionnel, la collaboration avec l'Administration Pénitentiaire et sa Direction Générale se structure : dans plusieurs centres, des interventions concertées en détention sont désormais possibles.

Le Ministère de la Population, chef de file du Groupe Sectoriel Protection, s'investit davantage dans la coordination et les réunions techniques.

À Antalaha, ses travailleurs sociaux s'engagent pour la première fois dans les alternatives à la détention, portés par une formation de Grandir Dignement et le soutien financier et technique de l'UNICEF.

Les ministères de la Justice et de la Jeunesse renforcent également leur mobilisation : désignation de référents dédiés à la justice des mineurs dans chaque institution, et multiplication des réunions de coordination entre les deux ministères.

Officiers de police judiciaire et magistrats suivent des sessions de sensibilisation aux droits de l'enfant : les délais de jugement se réduisent, les alternatives à l'incarcération progressent. Enfin, l'implication des fokontany, des services de santé et des districts ancre les actions dans les réalités locales.

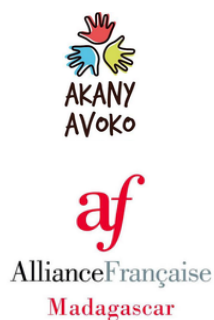
Avec la société civile locale



Les partenariats associatifs se diversifient. Au sein de la plateforme de la société civile pour l'enfance (PFSCE), Grandir Dignement renforce la complémentarité des acteurs autour des droits des enfants en conflit avec la loi.

Des collaborations solides se développent autour de la réinsertion, de la formation professionnelle, de l'accompagnement psychosocial et de la citoyenneté des jeunes.

Des ONG comme Manda, Tsara ou Akany Avoko assurent une prise en charge directe des enfants en danger. Les instituts de formation (ISTS, UCM) forment les futurs professionnels du travail social, et un réseau de bénévoles et de stagiaires soutient les actions sur le terrain.



Collaboration avec l'ENMG



Diffuser une véritable culture des droits de l'enfant auprès des magistrats, en poste comme en formation, est un axe clé de l'action de Grandir Dignement. En sensibilisant celles et ceux qui décident du parcours des enfants en conflit avec la loi, l'association agit à la racine des pratiques judiciaires.

Dans cet esprit, la collaboration avec l'École Nationale de la Magistrature (ENMG) se renforce, via sa Direction de la formation continue, autour de l'approche pluridisciplinaire des enfants en conflit avec la loi.

Les 29 et 30 juillet 2025, deux sessions ont réuni juges des enfants, procureurs et autres acteurs judiciaires sur la psychologie de l'enfance. Animés par un juge des enfants et deux psychologues, ces échanges aident à mieux comprendre les ressorts de la délinquance juvénile et à faire de la détention un dernier recours.

ATELIER DE SUIVI DE LA SITUATION DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI



Chaque trimestre, l'équipe de Grandir Dignement à Antananarivo réunit acteurs étatiques et associatifs autour de la situation des enfants en conflit avec la loi de la région Analamanga.

Ce rendez-vous favorise le dialogue et la recherche de solutions communes, en détention comme en milieu ouvert, notamment pour les jeunes en liberté surveillée.

La dernière réunion, en novembre 2025, a rassemblé juges des enfants, substituts, représentants de l'administration pénitentiaire, du DRAP, de la MCA, du Centre de Rééducation de Mandrosoa et d'associations comme la Fondation Sentinelles et l'Akany Avoko Faravohitra.



Dans la région de Boeny, un atelier de sensibilisation aux mesures et peines alternatives à la détention encourage les acteurs de la protection de l'enfance, juges compris, à faire de la détention une mesure de dernier recours.

SESSION D'ÉCHANGE SUR LES MESURES ET PEINES ALTERNATIVES À LA DÉTENTION

Les 2 et 3 décembre 2025, un atelier de renforcement de capacités sur les mesures et peines alternatives à la détention (MPAD), organisé par Grandir Dignement Madagascar, a réuni 15 travailleurs et intervenants sociaux de plusieurs organisations : Maison des Enfants, YMCA Madagascar, ONG FAM, Fondation Sentinelles, ainsi que l'ISTS et le GTSM.

Objectifs : renforcer le partenariat entre acteurs institutionnels et associatifs, partager les pratiques socio-éducatives et consolider les connaissances sur le cadre juridique applicable aux enfants en conflit avec la loi. Les discussions ont porté sur les alternatives à la détention et la complémentarité des rôles entre magistrats et travailleurs sociaux.

L'intervention d'un juge des enfants a éclairé la loi n°2016-018 et les obligations de protection de l'enfance, au service d'une approche centrée sur l'intérêt supérieur de l'enfant.



FORMATION DES EX-ECL SUR LA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC ET LE PLAIDOYER



Le 29 décembre 2025, une formation au plaidoyer et à la prise de parole en public a réuni d'anciens enfants en conflit avec la loi, avec l'appui de **l'UNICEF Madagascar** et de **l'Agence Française de Développement (AFD)**.

Objectif : renforcer leur expression orale, leur confiance en eux et leur participation citoyenne, pour en faire des acteurs du changement.

Au programme : techniques de prise de parole (gestion du stress, structuration du message, posture) et bases du plaidoyer, avec un temps fort sur le plaidoyer artistique comme outil de mobilisation.

Cette première session a renforcé l'engagement des jeunes et ouvert des pistes concrètes : témoignages, productions audiovisuelles et échanges avec les chefs fokontany.



ATELIER D'ÉCHANGE AVEC L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE SUR LA LOI RELATIVE AU SIGNALEMENT



Dans le cadre du projet MAFONJA (financé par la **Délégation de l'Union européenne à Madagascar** et aux Comores, mis en œuvre par Humanité & Inclusion et Grandir Dignement), des ateliers de sensibilisation à la loi sur le signalement réunissent les personnels de l'administration pénitentiaire, la PMPM et les associations partenaires.*

Deux sessions ont eu lieu : à la Maison Centrale d'Antanimora le 1er avril 2025, puis au Centre de Rééducation de Mandrosoa le 8 avril 2025.

Animés par un juge des enfants du Tribunal de Première Instance d'Anosy, ces temps d'échange et de travail en groupe aident les participants à repérer les situations à signaler et à mieux protéger les enfants détenus.

TÉMOIGNAGES

Les prénoms ont été modifiés pour préserver l'anonymat des jeunes



Fanja - 14 ans
Accompagnée en liberté surveillée



Grâce à la liberté surveillée, j'ai pu continuer à vivre chez mes parents, entourée de ma famille. Je vis comme tous les autres jeunes : je vais à l'école et je participe aux activités avec les éducateurs de Grandir Dignement.

La liberté surveillée m'a donné la chance de me reconstruire et de préparer mon avenir sans passer par la prison.



Toky - 17 ans
Accompagné au SIMO



Au SIMO, j'ai peu à peu changé ma manière de vivre et commencé une vraie réinsertion. Aujourd'hui, je participe à des activités éducatives et à des formations qui m'aident à me reconstruire, à reprendre confiance en moi et à me projeter positivement dans l'avenir.

Cet accompagnement a eu un réel effet sur mon parcours, en m'éloignant de mes anciennes fréquentations et en me donnant de nouvelles perspectives. J'ai aussi pu développer ma passion pour la musique et le multimédia, ce qui m'encourage à avancer vers mon rêve de devenir chanteur et de créer mon propre studio de production.



Mme Rose de Lune, Juge des enfants - TPI Anosy



La détention doit rester une mesure de dernier recours pour les enfants. La liberté surveillée constitue une alternative qui permet de concilier responsabilisation, protection et réinsertion sociale, tout en préservant les liens familiaux.

Durant cette mesure, l'enfant bénéficie d'un accompagnement individualisé par un travailleur social et peut poursuivre sa scolarité ou accéder à une formation professionnelle, favorisant ainsi sa réinsertion et la construction de son avenir.



Tafita - 16 ans
Accompagné en détention



Les éducateurs de Grandir Dignement m'accompagnent et me soutiennent chaque jour dans les périodes difficiles. Grâce aux différentes activités comme les groupes de parole, la lecture, les activités manuelles et culturelles, on apprend beaucoup de choses. Les jeunes ont accès à des formations professionnelles et à des activités sportives comme le basket ou la zumba.

Les éducateurs prennent soin de mon bien-être au quotidien, avec un soutien alimentaire et santé.



L'année 2026 s'annonce plus contrainte sur le plan des moyens. C'est un défi, mais aussi une invitation à faire autrement : gagner en résilience, recentrer l'accompagnement sur chaque jeune avec des réponses au cas par cas, et resserrer le lien avec les familles comme avec les partenaires. Moins de ressources n'affaiblit pas la mission : cela oblige à revenir à l'essentiel, la relation de confiance et la proximité.

1. Consolider les parcours d'insertion

- Ancrer le service d'insertion en milieu ouvert (SIMO) dans la durée.
- Faire de l'Espace Av'Nir un vrai point d'appui : accueil de jour, stabilisation, remise en mouvement.
- Sécuriser la sortie de détention pour éviter les ruptures et les retours à la case départ.

2. Élargir les alternatives à la détention

- Développer la liberté surveillée dans les quatre régions couvertes.
- Transmettre le savoir-faire aux services de l'État et aux associations locales, pour que le dispositif vive au-delà de Grandir Dignement.
- Réduire le recours à l'incarcération des enfants, en particulier en détention préventive.
- Défendre chaque enfant qui le nécessite grâce à la task force de juristes et d'avocats, mise en place avec le soutien de l'UNICEF.

3. Humaniser la vie en détention

- Mieux répondre aux besoins de santé et de nutrition des enfants incarcérés.
- Multiplier les activités éducatives et la préparation à la sortie, aux côtés de l'administration pénitentiaire.
- Renforcer la coordination entre acteurs pénitentiaires, sociaux et judiciaires.

2

FRANCE



SITUATION DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI

Au 1er janvier 2025, **810** enfants sont sous écrou (Ministère de la Justice), en légère hausse par rapport à 2024.

97 % sont des garçons

89 % ont plus de 16 ans

56 % sont des prévenus en attente de jugement.

La consultation menée par le Défenseur des droits en 2025 montre que les enfants eux-mêmes attendent une justice « juste, compréhensible, éducative, préventive, cadrante et accompagnante ».

Une justice qui prend en compte, pour chaque jeune, son parcours et la vulnérabilité liée à l'exposition à la violence, à la précarité ou à l'influence des pairs.

Le Défenseur des droits rappelle que la justice pénale des mineurs ne vise pas la sanction en elle-même : elle doit permettre à l'enfant de comprendre la portée de ses actes, de les réparer et de se reconstruire. Elle reconnaît la responsabilité sans enfermer l'enfant dans son acte. Une sanction éducative n'efface pas la faute : elle lui donne du sens.

Le temps éducatif est une condition essentielle de cette efficacité : écouter, expliquer, évaluer, accompagner. Il répond à la fois aux attentes des victimes et favorise la réinsertion du jeune, en l'inscrivant dans un projet d'évolution et de relèvement personnel.

Une approche que Grandir Dignement partage et qui conforte sa stratégie.





Au niveau de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), des réformes vont dans le sens de ce que défend Grandir Dignement, avec la transformation en cours des Centres Éducatifs Fermés et des Unités Éducatives d'Hébergement Collectif en Unités Éducatives Judiciaires à Priorité Éducative (UJPE).

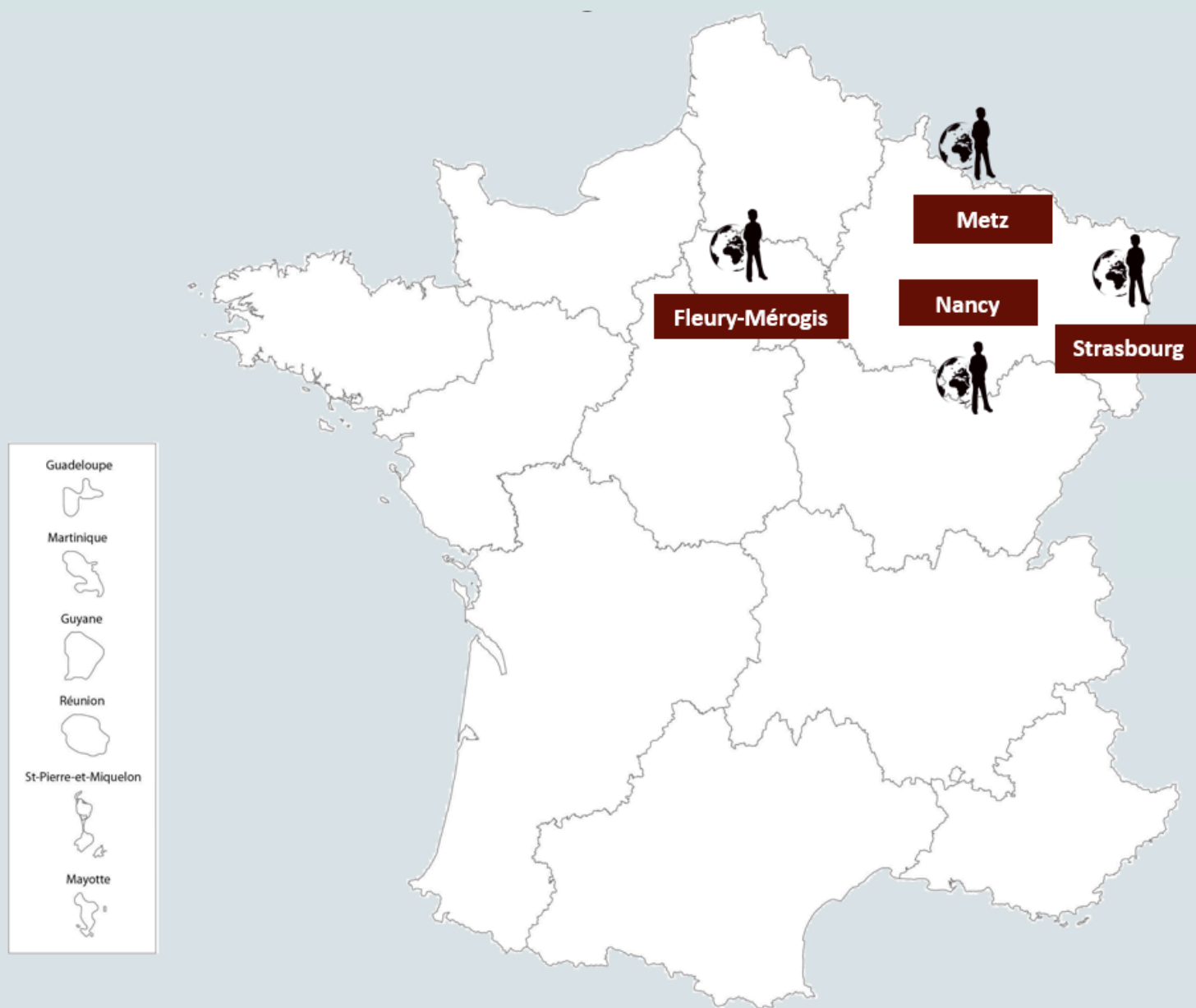
Objectif : mieux répondre aux besoins actuels des enfants et des jeunes, et adapter l'accompagnement à chacun.

Le dernier rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), de mai 2025, rappelle un défi majeur : « l'espérance de vie des jeunes majeurs est de vingt ans inférieure à la moyenne », et un sur deux n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation. Un quart des jeunes vivant à la rue viennent de l'Aide Sociale à l'Enfance. S'y ajoute, pour certains, une vulnérabilité face aux réseaux de trafic ou de prostitution.

Grâce au plaidoyer porté par le collectif Cause Majeur !, dont Grandir Dignement est membre, un accompagnement des jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à 25 ans pourrait devenir réalité. Le collectif demande à tous les députés de soutenir deux propositions de loi : l'une pour aider les jeunes dans leur insertion, leur logement et leur formation, l'autre pour leur accès à l'autonomie.

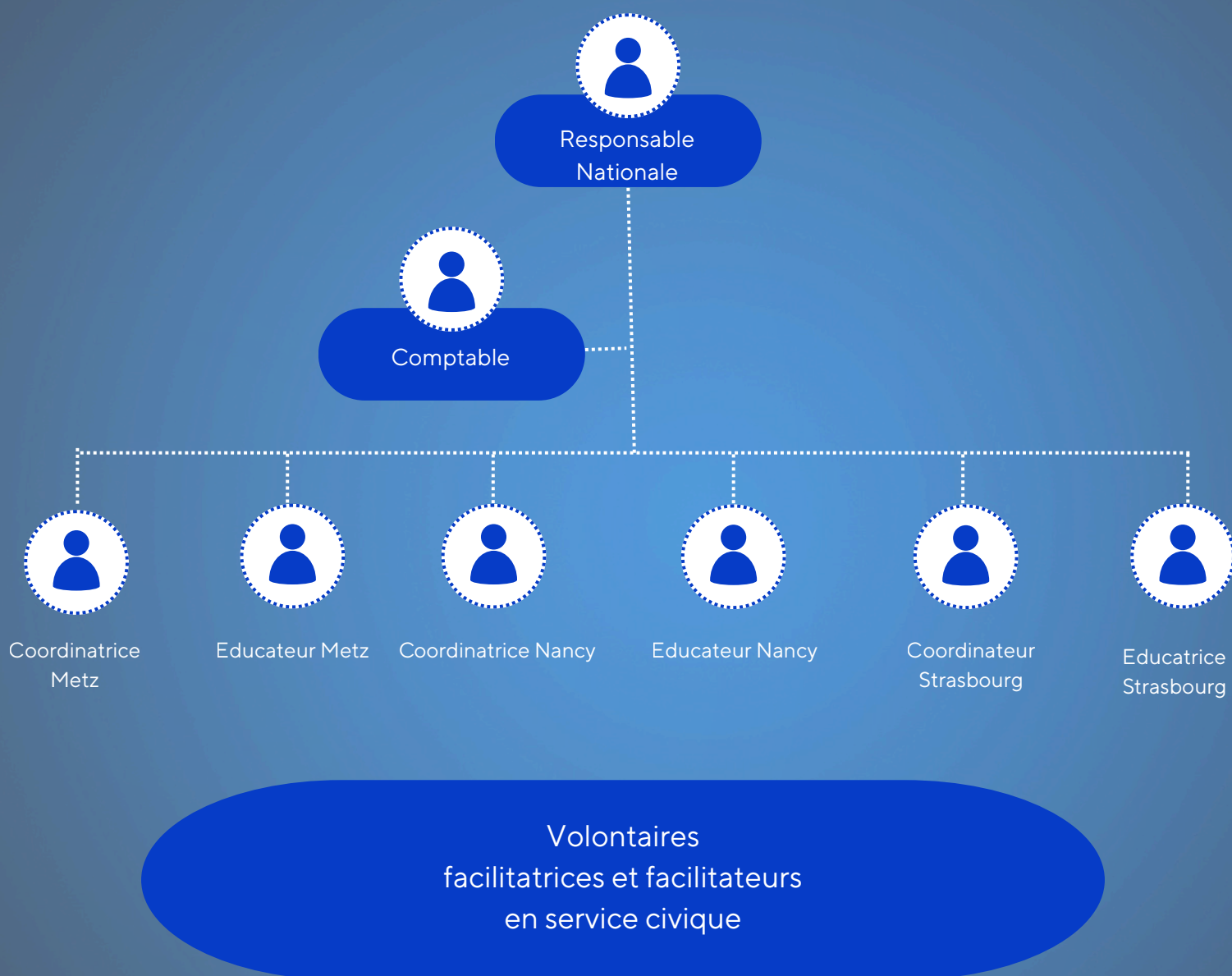


ZONES D'INTERVENTION

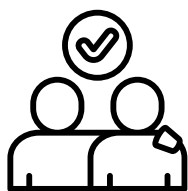




ORGANIGRAMME



CHIFFRES CLÉS



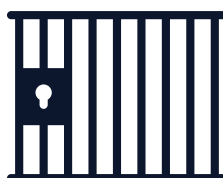
167

jeunes accompagnés
sur les 3 antennes



90

jeunes touchés
lors d'interventions
en stage de citoyenneté



145

jeunes détenus ont bénéficié des interventions aux Quartiers des Mineurs de Metz-Queuleu, Strasbourg et Fleury-Mérogis, ainsi que des ateliers hebdomadaires de maraîchage et de menuiserie au Centre de semi-liberté de Maxéville avec des personnes majeures



54 %

de sorties positives* parmi les
35 jeunes ayant terminé
leur engagement
en Service Civique Adapté (SCA)



370

immersions réalisées auprès de
22 structures partenaires.

Elles permettent aux jeunes de se
responsabiliser, de se valoriser et de
développer un sentiment d'utilité à la
société

*Une sortie positive désigne ici l'accès effectif du
jeune à un emploi, une formation ou une reprise
d'études à l'issue de son Service Civique Adapté.

MOMENTS FORTS



PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL À L'EHPAD FÉLIX MARÉCHAL DE METZ

Environ deux fois par mois, les jeunes accompagnés par les professionnels et volontaires de l'antenne de Metz sont allés à la rencontre des résidents de l'EHPAD Félix Maréchal. Ensemble, ils ont imaginé, fabriqué puis installé des nichoirs dans le jardin de l'établissement, conciliant sensibilisation à la biodiversité et création de liens intergénérationnels. Après s'être documentés sur les espèces d'oiseaux locales et les conditions favorables à leur installation, les jeunes ont conçu les nichoirs aux côtés des résidents. Ce projet a été l'occasion de partager des savoir-faire, de développer l'écoute, le respect et la patience, tout en offrant à chacun un moment de convivialité et d'enrichissement mutuel.

DÉMARRAGE DES INTERVENTIONS À LA MAISON D'ARRÊT DE STRASBOURG AVEC KARIM MOKHTARI

En juillet, Grandir Dignement a lancé ses premières interventions auprès des mineurs détenus à la Maison d'arrêt de Strasbourg, avec la participation de Karim Mokhtari, parrain de l'association. À travers le récit de son propre parcours, marqué par la détention puis la reconstruction, il a engagé un dialogue sincère avec les jeunes. Son témoignage, porteur d'espoir et de résilience, les encourage à croire en leurs capacités de changement et à saisir les opportunités qui s'offrent à eux. Huit interventions étaient initialement programmées durant l'été. Des contraintes organisationnelles n'ont permis d'en réaliser que trois, mais cette dynamique sera poursuivie et renforcée en 2026.

SÉJOUR CULTUREL À TURIN

En septembre, trois jeunes accompagnés par Grandir Dignement ont participé à un séjour culturel à Turin, sur les lieux de vie de Don Bosco, aux côtés d'élèves des établissements partenaires Don Bosco de Landser, Wittenheim et Saint-Dizier. Ce séjour a favorisé la rencontre entre des jeunes aux parcours très différents, dans un climat de partage et de découverte. Pour certains, il s'agissait d'un premier voyage à l'étranger, voire d'une première expérience loin de leur environnement familial. En dépassant leurs appréhensions face à l'inconnu, ils ont gagné en confiance, élargi leurs horizons et vécu une expérience qui restera une étape marquante de leur parcours.



EMBALLAGE DE CADEAUX DE NOËL AU PROFIT DE GRANDIR DIGNEMENT

En décembre, les jeunes de l'antenne de Strasbourg se sont mobilisés à la FNAC pour emballer les cadeaux de Noël des clients. Cette action solidaire a permis de récolter des dons destinés à améliorer les équipements de l'antenne et à financer de futures excursions culturelles. Au-delà de son objectif financier, cette initiative a été l'occasion pour les jeunes de s'investir bénévolement au service de l'association, de développer leur sens des responsabilités et de contribuer concrètement à un projet collectif.

ACTIVITÉS EN MILIEU CARCÉRAL

En 2025, Grandir Dignement a poursuivi ses interventions auprès des mineurs et jeunes majeurs privés de liberté dans les établissements de Fleury-Mérogis, Metz et Maxéville. L'année a également été marquée par le lancement d'un nouveau partenariat avec la Maison d'arrêt de Strasbourg, permettant d'étendre progressivement l'action de l'association sur le territoire.



145 personnes détenues ont bénéficié des interventions de Grandir Dignement au Quartier des Mineurs de Metz Queuleu, de Strasbourg, de Fleury Mérogis et au Centre de Semi-Liberté de Maxéville.

AU CENTRE DE SEMI-LIBERTÉ DE MAXÉVILLE

Tout au long de l'année, **56 personnes détenues** ont participé à 43 ateliers de maraîchage et de menuiserie organisés chaque semaine. Ces temps d'activité leur ont permis de découvrir les principes de la permaculture, de s'initier au travail du bois et de réaliser différents aménagements et objets utiles au sein de l'établissement. Au-delà des apprentissages techniques, ces ateliers favorisent la responsabilisation, la coopération et la valorisation des compétences de chacun, tout en contribuant à améliorer le cadre de vie en détention.

L'un des participants est également venu partager son parcours auprès des jeunes accompagnés par l'antenne de Nancy. Ce témoignage, fondé sur son expérience personnelle, a suscité des échanges riches autour des conséquences des choix de vie, de la détention et des perspectives de réinsertion.

À l'issue de cette année, un bilan partagé avec le Centre de Semi-Liberté a conduit à faire évoluer le partenariat. Les ateliers laisseront place, à partir de 2026, à des réunions d'information collectives destinées prioritairement aux jeunes de moins de 25 ans sans activité et en situation de vulnérabilité, afin de leur présenter les possibilités d'accompagnement proposées par Grandir Dignement et de renforcer leur accès aux parcours d'insertion.



FLEURY-MÉROGIS

En 2025, les interventions au sein du quartier mineurs de Fleury-Mérogis se sont concentrées sur les périodes de vacances scolaires. Des professionnels des antennes de Nancy, Metz et Strasbourg sont intervenus lors des vacances d'hiver, de printemps et d'été.

Au total, 48 jeunes ont participé à différents ateliers de sensibilisation autour de l'environnement, des droits de l'enfant et de la solidarité internationale. À travers des formats participatifs, tels que la création de maquettes pour imaginer des solutions en faveur de la planète, l'atelier « Et si j'étais juge des enfants ? », « Si j'étais président » ou encore des échanges interculturels, les jeunes ont été invités à débattre, à se projeter et à développer leur écoute mutuelle.

Dans le cadre d'une concentration progressive de nos moyens en vue de l'ouverture d'une nouvelle antenne à Reims, ces interventions ont pris fin en novembre 2025. Grandir Dignement maintient toutefois le dialogue avec l'établissement, afin de pouvoir orienter vers ses antennes les jeunes détenus originaires du Grand Est ou susceptibles d'y être éloignés à leur sortie.

STRASBOURG

L'année 2025 a marqué le lancement des interventions de Grandir Dignement à la Maison d'arrêt de Strasbourg. Si l'ensemble des séances prévues n'a pas pu se tenir, les premières rencontres ont permis de poser les bases d'un partenariat prometteur. Quatre jeunes ont participé à trois interventions, organisées autour du témoignage, de l'échange et de la remobilisation.

En 2026, ces interventions seront réorientées vers l'accompagnement socio-professionnel et la préparation à l'insertion, afin de renforcer la continuité entre le temps de la détention et les perspectives de sortie.

METZ-QUEULEU

37 jeunes ont participé à des interventions régulières, deux fois par semaine, en séances d'1h30 réunissant quatre participants en moyenne. Au programme : la citoyenneté (35 séances, dont une sur la consultation du Défenseur des droits), la culture (20 séances, dont deux échanges interculturels avec Madagascar), l'environnement (16 séances) et le bien-être (14 séances).

Les éducateurs en détention le constatent : ces temps apaisent les jeunes. Quand ils ne peuvent avoir lieu, les tensions et les violences remontent dans le quartier mineurs. Les ateliers deviennent ainsi des espaces précieux pour éveiller la curiosité, encourager le débat et permettre à chacun de se projeter autrement.

L'un des jeunes accompagnés a obtenu un aménagement de peine vers le Centre de Semi-Liberté de Maxéville, avec un accueil en journée à l'antenne de Nancy. Toujours engagé en Service Civique Adapté, il prépare son code de la route et une entrée en apprentissage en cuisine.

Ces interventions sont aussi un levier de continuité éducative. Elles installent une relation de confiance avant la sortie, puis ouvrent les portes des antennes aux jeunes encore sans perspective à l'issue de leur détention. De quoi faciliter le passage vers l'autonomie.



ACTIVITÉS EN MILIEU OUVERT

En 2025, Grandir Dignement poursuit son action auprès des jeunes en situation de vulnérabilité ou sous main de justice, à travers trois modalités complémentaires : les espaces d'accueil, les modules collectifs et le Service Civique Adapté (SCA). Chaque jeune trouve ainsi un accompagnement adapté à son parcours, du premier accueil inconditionnel jusqu'à un engagement structurant vers l'insertion.

L'année est marquée par l'essor des ateliers manuels sur les antennes : à la menuiserie s'ajoutent de nouveaux ateliers de bricolage, qui développent compétences techniques, confiance en soi et travail en équipe. Les jeunes participent aussi, pour la première fois, à un séjour culturel à Turin, organisé avec plusieurs établissements du Réseau Don Bosco Action Sociale.

Au total, 167 jeunes ont été accompagnés sur les trois antennes. 47 % étaient orientés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, 19 % par l'Aide Sociale à l'Enfance, 5 % par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et 29 % par d'autres partenaires (prévention spécialisée, foyers, associations). L'activité reste stable par rapport à 2024, avec 55 jeunes par antenne en moyenne. Nancy accueille le plus grand nombre de jeunes (68), devant Strasbourg (50) et Metz (49).

LES ESPACES D'ACCUEIL

Ouverts sans condition aux jeunes de 16 à 25 ans, les espaces d'accueil sont des lieux de soutien, d'écoute et de répit. Chaque jeune peut y être accompagné dans ses démarches administratives, accéder à des produits de première nécessité, utiliser un espace numérique, prendre une douche, laver son linge ou simplement échanger avec les équipes éducatives. Ces lieux assurent aussi la continuité de l'accompagnement. De nombreux anciens volontaires du Service Civique Adapté continuent de les fréquenter, pour garder le lien avec l'association ou solliciter un appui ponctuel dans leur insertion.

En 2025, les espaces d'accueil ont reçu 51 jeunes à Nancy, 29 à Strasbourg et 28 à Metz.



LES MODULES COLLECTIFS

Les modules collectifs proposent des activités éducatives, citoyennes et tournées vers l'insertion, ouvertes aux jeunes suivis par Grandir Dignement comme à ceux orientés par ses partenaires. Environ 70 % se déroulent dans les antennes, 30 % en immersion auprès d'acteurs du territoire. Tout au long de l'année, les jeunes s'engagent dans des actions solidaires auprès de structures locales : Caritas, Emmaüs, La Cloche ou Les Petits Frères des Pauvres. Ils participent aussi à des maraudes, des activités culturelles et sportives, des ateliers de prévention et des actions favorisant leur insertion.

En 2025, 88 jeunes ont participé aux modules : 35 à Nancy, 31 à Strasbourg et 22 à Metz. 15 d'entre eux relevaient de mesures judiciaires (Travaux d'Intérêt Général, Travaux Non Rémunérés ou Réparations pénales).

Fidèle à son approche éducative, Grandir Dignement dépasse la seule réponse judiciaire. Ces mesures deviennent aussi, pour les jeunes, une occasion de responsabilisation, d'engagement citoyen et de nouvelles perspectives.

LE SERVICE CIVIQUE ADAPTÉ

Le Service Civique Adapté est l'accompagnement le plus engageant de Grandir Dignement. Pendant six mois, à raison de 24 heures par semaine, il offre aux jeunes un cadre sécurisant pour se remobiliser, reprendre confiance et bâtir un projet d'avenir. Plus qu'un dispositif d'insertion, il s'inscrit dans une démarche éducative inspirée de la pédagogie salésienne, fondée sur la confiance, la responsabilisation et la conviction que chacun a des ressources pour grandir.

Tout au long de leur parcours, les volontaires suivent des formations civiques et citoyennes, réalisent des stages en entreprise, se forment aux premiers secours et s'engagent dans des missions solidaires auprès d'associations locales. Autant d'expériences qui les aident à reprendre confiance, à développer leur sens des responsabilités et à découvrir leur capacité d'agir pour les autres.

En 2025, 54 jeunes se sont engagés en Service Civique Adapté, répartis à parts égales entre les trois antennes. 19 étaient encore sous contrat au moment du bilan. Sur les 35 ayant terminé leur parcours, 7 ont accédé à l'emploi, 2 sont entrés en formation et 10 ont été réorientés vers d'autres dispositifs.

Malgré des parcours souvent fragiles, 66 % des jeunes engagés vont au bout de leurs six mois. Parmi eux, 54 % connaissent une sortie positive. Signe encourageant : 18 jeunes ont réalisé un stage en entreprise, soit 51 % des volontaires ayant terminé leur parcours.

Au-delà de l'insertion, ce dispositif est avant tout une expérience de reconstruction. Il permet aux jeunes de retrouver une place, d'éprouver leurs capacités et de se projeter à nouveau, portés par une présence éducative fondée sur l'espérance, la confiance et l'alliance.



LES ACTIVITÉS TRANSVERSALES AUX TROIS ANTENNES

Plusieurs actions transversales renforcent la cohésion entre les antennes de Metz, Nancy et Strasbourg et inscrivent les jeunes dans une dynamique collective.

Les jeunes s'investissent notamment dans le plaidoyer, en participant à la consultation annuelle du Défenseur des droits. Le projet de solidarité internationale, mené avec des jeunes accompagnés à Madagascar, a donné lieu à des échanges culturels, des visioconférences et un chantier solidaire aux côtés de jeunes mineurs non accompagnés.

Deux Olympiades inter-antennes et quatre rencontres de « Grands Témoins » ont aussi rythmé l'année. Ces temps forts favorisent la rencontre, l'ouverture et la confiance, et renforcent le sentiment d'appartenance à un projet commun.



ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION



Au-delà de l'accompagnement individuel, Grandir Dignement anime toute l'année des temps de sensibilisation qui renforcent les compétences sociales et citoyennes des jeunes, sur les antennes comme en détention.

Discriminations, égalité femmes-hommes, inclusion, santé mentale, addictions, violences, harcèlement, risques numériques, sécurité routière : les ateliers abordent les sujets qui traversent le quotidien des jeunes. On y débat, on aiguise son esprit critique, on apprend à décrypter la vie en société.

Cette démarche s'enrichit de l'intervention de professionnels et d'associations partenaires, qui font connaître aux jeunes les dispositifs vers lesquels se tourner en cas de besoin : Maison des Adolescents, TAPAJ, ARAPEJ. Les antennes leur remettent aussi les coordonnées des principaux services d'aide et d'écoute.

Échanges interculturels avec des jeunes malgaches, ateliers sur les discriminations de genre, correspondances, chantier solidaire : autant d'occasions de déconstruire les préjugés et d'aller à la rencontre d'autres horizons. Les nombreuses actions de bénévolat, elles, ouvrent les yeux des jeunes sur la précarité, le handicap et le vieillissement, tout en nourrissant leur empathie et leur sens de la solidarité.

Enfin, quatre rencontres avec des Grands Témoins ont donné la parole à des personnes au parcours inspirant. Ces récits offrent aux jeunes des repères positifs et les encouragent à croire en leur capacité de changer.

À travers ces actions, Grandir Dignement cherche moins à transmettre des connaissances qu'à faire grandir des citoyens : capables de respecter l'autre, de s'engager et de prendre leur place, fidèle à une approche fondée sur la dignité, la confiance et l'alliance.



DÉFENSEUR DES DROITS

Comme chaque année, les jeunes ont également participé à la consultation du Défenseur des droits sur le thème de la justice adaptée à leur âge. 31 activités ont été organisées : ciné-débats, simulation de tribunal, rencontre des délégués du Défenseur des droits, sensibilisations, afin de recueillir leurs avis.

Ces activités ont permis de renforcer leur connaissance des recours possibles, mais aussi de les responsabiliser en tant qu'acteurs de leurs droits. Pour clôturer ce projet, un jeune, accompagné d'une éducatrice, a participé à la restitution de cette consultation nationale le 19 novembre à Paris.



MÉDIATIONS AUTOUR DE L'ENVIRONNEMENT :

Sur les trois antennes, les jeunes continuent de s'investir dans les jardins pédagogiques mis à disposition par les partenaires de l'association et dans plusieurs jardins partagés. Cette année, les ateliers de maraîchage se sont enrichis de nombreuses activités de sensibilisation : cueillettes, randonnées, courses d'orientation, ramassages de déchets, visites pédagogiques, projections de documentaires, jeux, et fabrication de nichoirs, jardinières et autres aménagements en bois.

Au-delà des techniques de maraîchage et de menuiserie, ces activités développent chez les jeunes le sens des responsabilités, le goût du travail en équipe et le respect du vivant. Elles les sensibilisent au développement durable et leur offrent des occasions concrètes d'agir pour leur environnement.



UN PARTENAIRE ENGAGÉ : LA DIRECTION INTERRÉGIONALE GRAND EST DE LA PJJ

Depuis 2021, la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Est accompagne fidèlement le développement de nos actions en France. En 2025, son soutien s'est élevé à 180 000 euros.

Cet engagement est d'autant plus remarquable que Grandir Dignement est subventionné hors Secteur Associatif Habilité : un signe fort de confiance dans notre approche et dans la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes sous main de justice. Ce partenariat durable illustre la reconnaissance institutionnelle de notre action et constitue un socle précieux pour la pérenniser.



FORMATION DES JEUNES EN SERVICE CIVIQUE À L'INTERCULTURALITÉ

En novembre 2025, Grandir Dignement a obtenu l'habilitation de l'Agence du Service Civique pour dispenser des formations civiques et citoyennes à l'ensemble des volontaires en service civique. Cette reconnaissance témoigne de l'expertise développée par l'association dans l'accompagnement des jeunes.

La première formation proposée, intitulée « Interculturalité : nos différences au service du vivre ensemble », invite les participants à réfléchir aux enjeux de la diversité, du dialogue interculturel et de l'engagement citoyen.

DES VOLONTAIRES EN PAIR-AIDANCE

Depuis 2017, Grandir Dignement accueille chaque année une vingtaine de volontaires en Service Civique engagés dans une mission originale de « facilitateur ». Reconnue et agréée par l'Agence du Service Civique, cette mission traduit une conviction forte de l'association : les jeunes grandissent plus facilement quand ils rencontrent des adultes proches d'eux, présents au quotidien et capables de créer une relation de confiance.

Inspirée de la pédagogie de Don Bosco, cette approche mise avant tout sur la qualité de la présence. Les facilitateurs ne sont ni éducateurs ni travailleurs sociaux. Ils partagent le statut de volontaire des jeunes du Service Civique Adapté et construisent avec eux une relation plus horizontale, fondée sur l'écoute, le non-jugement, la bienveillance et la responsabilisation. Cette proximité est souvent un premier levier pour renouer avec la confiance en l'adulte et retrouver l'envie d'avancer.



Au quotidien, ils accueillent les nouveaux, coaniment les activités éducatives, accompagnent les démarches administratives, soutiennent les immersions en entreprise ou dans les structures de l'économie sociale et solidaire, gardent le lien avec les anciens volontaires et participent à la vie des antennes.

Toujours épaulés par les équipes salariées, ils apprennent à trouver la juste position entre proximité et cadre éducatif, fidèles aux principes de la pédagogie salésienne.

Cette expérience est aussi un parcours d'engagement pour les facilitateurs eux-mêmes. Beaucoup y développent des compétences relationnelles, découvrent les métiers de l'accompagnement et choisissent ensuite de poursuivre dans le travail social, l'animation ou l'éducation.

À travers ces volontaires, Grandir Dignement fait vivre une intuition chère à Don Bosco : c'est la confiance accordée aux jeunes, la qualité de la relation et la présence quotidienne qui permettent à chacun de révéler ses capacités et de devenir acteur de son parcours.



TÉMOIGNAGES



**Jeune femme
accompagnée en SCA**



Au début je ne me sentais pas à l'aise mais maintenant j'ai gagné en confiance en moi et j'ai plus d'expérience grâce aux stages. Ça m'a permis de confirmer mon projet pro (...), j'ai pris en maturité et en indépendance. J'ai aussi appris à gérer un peu plus ma frustration (...). Grandir Dignement nous aide beaucoup, c'est une opportunité de ouf !!!



Andy - Service Civique à Grandir Dignement



Je suis Andy Hindelang. Pendant mon service civique à Grandir Dignement, j'ai eu l'opportunité d'être bénévole pour des actions solidaires et être acteur dans mes démarches socio-professionnelles.

Cette expérience a renforcé ma confiance en moi. J'ai réussi mes objectifs personnels et professionnels, notamment avec la préparation aux entretiens.

J'ai rencontré des personnes merveilleuses qui m'ont aidé dans mes difficultés, m'ont tiré vers le haut pour que je puisse gagner en autonomie.

Incroyable ! J'ai développé ma confiance en moi grâce à Grandir Dignement de Nancy.



Louisa LAVENU - Facilitatrice à Grandir Dignement



J'arrive à la fin de mon service civique à Grandir Dignement, où je suis facilitatrice des liens sociaux et de l'égalité des chances. Mon rôle consiste à accompagner les jeunes en Service Civique Adapté dans leurs démarches de remobilisation socio-professionnelle.

J'ai beaucoup évolué professionnellement, en développant notamment mon adaptabilité et le travail en équipe, au sein d'une organisation qui cherche à progresser et à faire grandir ses équipes.



**Extrait d'un texte de
rap d'un jeune SCA**

*"J'ai toujours joué le bonhomme
Jusqu'à ce que j'ai connu cet homme
Ce même homme qui grâce à lui
Je commence une nouvelle vie."*



- L'année 2025 a été marquée par des réflexions stratégiques visant à réunir les conditions d'ouverture d'une quatrième antenne à Reims en 2026.
- Ces réflexions ont conduit à un recentrage sur le mandat associatif et le public cible. Fin 2025, les ateliers de menuiserie et de maraîchage du Centre de Semi-Liberté de Maxéville ont pris fin, la grande majorité des participants dépassant 25 ans. Grandir Dignement privilégie désormais des réunions d'information collectives, destinées aux jeunes de moins de 25 ans sans activité et en situation de vulnérabilité, pour leur proposer un accompagnement à l'antenne de Nancy.
- Les interventions au Quartier des Mineurs de Fleury-Mérogis ont également cessé en novembre 2025, afin de concentrer les efforts sur le Grand Est. Le dialogue se poursuit avec la direction Île-de-France de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), pour permettre aux jeunes originaires du Grand Est, ou qui pourraient s'en rapprocher, de trouver un accompagnement sur les antennes de l'association.
- Un accompagnement de trois mois par le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) de France Active Lorraine a permis de structurer les processus et les outils, et de renforcer la traçabilité, la transparence et la réactivité du pilotage des antennes.
- Une journée de stratégie, consacrée à la consolidation de Grandir Dignement France, a réuni l'ensemble des salariés des antennes. Elle a débouché sur un nouvel organigramme qui renforce les responsabilités des coordinateurs d'antenne et rend l'ouverture de l'antenne de Reims plus opérationnelle.
- Les recherches de nouveaux locaux se poursuivent à Nancy et à Strasbourg : l'objectif est de trouver des lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec une plus grande capacité d'accueil à Strasbourg. Le nombre de jeunes accompagnés progresse d'année en année, tout comme les stages en entreprise réalisés par les jeunes en Service Civique Adapté. Pour 2026, Grandir Dignement se fixe un cap : cibler toujours plus finement les jeunes les plus fragiles, pour qui aucune autre solution n'est accessible, en lien étroit avec les éducateurs qui les orientent.



Grandir Dignement et ses actions visent à continuer d'être un tremplin pour des jeunes en grande vulnérabilité, en révélant leurs ressources, en cultivant leur confiance et en les accompagnant vers une autonomie durable.

3

CAMEROUN



SITUATION DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI



La situation des enfants en conflit avec la loi au Cameroun reste préoccupante. Dans un contexte où les prisons au Cameroun sont caractérisées par une forte surpopulation, le nombre des enfants en conflit avec la loi est en hausse : de 992 mineurs incarcérés en 2022, ce nombre est passé à 1068 à fin 2023. Parmi ceux-ci, 81,08 % sont en détention préventive dont la durée fait en moyenne 5 mois.

Souvent placés en détention pour des infractions mineures, certains enfants font face à des conditions qui peuvent rendre plus difficile leur parcours de réinsertion. L'insuffisance d'activités éducatives et formatives constitue un défi pour la mise en œuvre des objectifs de rééducation prévus par les instruments internationaux relatifs à la protection des mineurs privés de liberté et par la législation nationale, qui accorde une place importante à la réinsertion sociale de l'enfant.



À la Prison Centrale d'Ebolowa, les mineurs sont également confrontés à plusieurs contraintes liées au contexte carcéral. Ils occupent un espace situé à proximité de détenus adultes, ce qui favorise des interactions régulières avec les majeurs. Par ailleurs, les conditions de vie gagneraient à être davantage améliorées, notamment en ce qui concerne l'accès aux produits d'hygiène personnelle et collective. Le renforcement de la disponibilité d'articles tels que le savon, les brosses à dents, les éponges ainsi que le matériel d'entretien des locaux contribuerait à améliorer le bien-être des enfants et à soutenir les efforts déjà entrepris en faveur de leur prise en charge.



La grande majorité de ces mineurs sont en détention préventive et certains font déjà plus de trois mois sans avoir rencontré le juge. Provenant de familles pauvres, peu parmi eux reçoit de la visite ou du soutien de la part de leur famille.

En dehors des Salésiens de Don Bosco qui fournissent un appui plus conséquent à toute la prison, les rares intervenants, des structures confessionnelles également, apportent de façon sporadique des dons alimentaires en plus de l'accompagnement spirituel. Une fois leur peine achevée, les jeunes vivent une sortie sèche et retournent à la société plus vulnérables et exposés à la stigmatisation et à la récidive.

ZONE D'INTERVENTION

Capitale : Yaoundé
Superficie : 475 442 km²
Population : 29,12 millions (2024)
Monnaie : Franc CFA BEAC (XAF)



Ebolowa

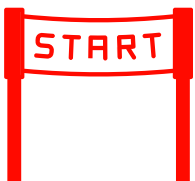
- Quartier mineur de la Prison Centrale d'Ebolowa
- Accompagnement post carcéral

Partenaire local : Institut Technique et professionnel de Don Bosco



instituttechniquedonboscoebolowa.org

CHIFFRES CLÉS



**DÉBUT DES
ACTIONS**

8 décembre 2025



**POPULATION
CARCERALE**

16

**jeunes accompagnés
dès le premier mois**



ÉQUIPE

2 personnes mobilisées



L'année 2025 restera comme celle des premiers pas de Grandir Dignement au Cameroun. Plusieurs moments clés ont jalonné cette implantation.

- **Février : une mission préparatoire décisive**

Dès février, une délégation du siège s'est rendue au Cameroun pour une mission exploratoire. Les rencontres avec les acteurs institutionnels et les partenaires techniques et financiers, ainsi que les visites d'établissements pénitentiaires, ont confirmé la pertinence d'une implantation dans ce pays d'Afrique centrale. Les démarches administratives ont été engagées quelques semaines plus tard.



- **Décembre : le lancement des premières activités à Ebolowa**

La collaboration agissante avec Don Bosco Ebolowa, en charge de l'aumônerie de la prison centrale de la ville, a permis un démarrage rapide des activités.

Les premiers pas se sont concentrés sur la création de liens avec les jeunes, à travers des activités socio-éducatives et une structuration du temps pensée pour rompre avec l'oisiveté prégnante en détention.



- **26 décembre : la visite de la Fondation UEFA pour l'enfance**

Dans la continuité des fêtes de Noël, Grandir Dignement a eu l'honneur de recevoir Carine N'koué, Secrétaire générale de la Fondation UEFA pour l'enfance.

Cette visite, quelques jours seulement après le lancement des activités, témoigne de l'intérêt que suscite déjà cette nouvelle implantation.



ACTIVITÉS EN MILIEU CARCÉRAL

Début des activités à la prison centrale d'Ebolowa : une première dans l'accompagnement des jeunes



Les premières activités à la Prison Centrale d'Ebolowa ont été rendues possibles grâce à l'accueil et à l'ouverture de l'administration pénitentiaire, qui a permis à Grandir Dignement et à son partenaire local Don Bosco de mener un état des lieux approfondi de l'accompagnement des jeunes au quartier des mineurs. Ce diagnostic partagé (analyse SWOT) a mis en lumière plusieurs leviers de renforcement de la prise en charge éducative, sur lesquels Grandir Dignement et Don Bosco ont proposé d'apporter leur appui.

De ce travail conjoint est née une ambition commune avec l'administration pénitentiaire : bâtir une présence éducative inspirée de la pédagogie de Don Bosco, garantissant aux jeunes détenus des conditions de vie saines ainsi qu'un bien-être physique et mental. L'objectif est de favoriser leur développement personnel, en vue de leur réinsertion sociale et professionnelle.

HYGIÈNE ET SANTÉ

Sensibilisation aux maladies récurrentes

Avec le concours d'un pair éducateur en santé, des sessions de sensibilisation ont été lancées auprès des jeunes. Elles abordent les maladies les plus fréquentes en milieu carcéral, notamment le paludisme, la tuberculose et les affections cutanées, ainsi que les moyens de s'en protéger au quotidien.



Répondre aux besoins d'hygiène, collective et individuelle

Les besoins en la matière ont été spontanément exprimés par les jeunes eux-mêmes. Pour y répondre, il est prévu de mettre à disposition du matériel d'entretien (détergents, raclettes, balais) pour la propreté des cellules, ainsi que des kits d'hygiène individuels comprenant brosse à dents, dentifrice et savon.



ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET PSYCHOLOGIQUE

Causeries éducatives

Les causeries éducatives ont permis de créer le lien avec les jeunes et, surtout, d'instaurer le climat de confiance indispensable au démarrage de l'accompagnement. Elles offrent un espace d'échange autour de faits de société qui les concernent au premier chef, et permettent de tirer ensemble des enseignements des situations évoquées.



Entretiens individuels

Chaque jeune détenu bénéficie d'un premier entretien individuel.

Sur cette base, de premiers contacts ont pu être noués avec les familles, une étape essentielle pour préparer la réinsertion.



ACTIVITÉS LUDIQUES, SPORTIVES ET CULTURELLES

Festifoot, le festival de football de la prison centrale

Placé sous le thème « Promouvoir la santé mentale à la Prison Centrale d'Ebolowa », le Festifoot a l'ambition de devenir l'événement sportif marquant de l'établissement. La présence de Carine N'koué au lancement, venue exprimer le soutien de la Fondation UEFA pour l'enfance à l'ensemble des détenus et particulièrement aux mineurs, a donné le ton de cette première édition. Les mineurs se sont distingués en entonnant l'hymne national à l'ouverture, puis tout au long des matchs disputés.



Repas de Noël

Chaque année, le partenaire Don Bosco organise un repas de Noël au bénéfice de tous les détenus.

En 2025, Grandir Dignement y a contribué pour la première fois, marquant ainsi la concrétisation d'un partenariat au service de la dignité des personnes détenues.





David - 17 ans
Jeune du quartier
mineur- Prison Centrale
d'Ebolowa



« C'est une chance de vous
avoir, ça nous permet de
réfléchir à notre avenir. »



Joseph
Chef Quartier Mineurs



« Il n'y a jamais eu ça ici (une
présence et échange avec les
jeunes). Ces jeunes en ont
besoin, ça aurait pu éviter à
certains de revenir aujourd'hui.
Vous êtes des pionniers »



Laminou - 17 ans
Jeune du quartier mineur
de la Prison Centrale d'Ebolowa



« Les conditions de détention des détenus mineurs de la prison
centrale d'Ebolowa ont connu une nette amélioration depuis
l'arrivée de l'ONG Grandir Dignement au mois de décembre 2025.
Ici au quartier, il n'y avait aucune activité : on dort, on prend notre
ration puis on dort. Parfois, on casse des pistaches. Depuis votre
arrivée, on apprend, on découvre, on s'amuse et réfléchit à notre
avenir »



- **Consolider l'ancrage institutionnel de Grandir Dignement au Cameroun** en s'appuyant sur la collaboration déjà engagée avec le Ministère de la Justice, l'Administration pénitentiaire et la magistrature, et en formalisant cette dynamique par un enregistrement officiel et des protocoles de collaboration.
- **Installer progressivement l'équipe projet** (coordination nationale, volets éducatif et insertion, juridique et plaidoyer, administratif et financier), en synergie avec les partenaires locaux et en appui aux postes d'éducateurs accompagnant les enfants en conflit avec la loi.
- **Tisser un partenariat avec une deuxième organisation de la société civile**, le Foyer de l'Espérance à Yaoundé, engagé depuis plus de 35 ans auprès des enfants en difficulté et présent au quartier des mineurs de la prison centrale de la capitale. Ce rapprochement ouvrira la voie à une complémentarité d'actions, notamment sur les mesures alternatives à la détention et le plaidoyer.
- **Structurer et amplifier les activités éducatives en détention**, en poursuivant, grâce à l'ouverture et à la confiance de l'administration pénitentiaire, la dynamique engagée à la prison centrale d'Ebolowa en lien avec l'action Don Bosco : présence éducative quotidienne, accompagnement individualisé, activités socio-éducatives, sportives et culturelles, actions d'hygiène et de santé. »
- **Développer l'accompagnement à la sortie de détention**, en renforçant le lien avec les familles et en s'appuyant sur les dispositifs d'insertion des partenaires, notamment les formations professionnelles de l'Institut Technique Don Bosco d'Ebolowa et l'action du Foyer de l'Espérance à Yaoundé.
- **Engager l'expérimentation de la liberté surveillée**, mesure alternative à la détention prévue par l'article 730 du Code de procédure pénale camerounais, en co-construction avec les magistrats et le Ministère de la Justice, dans la juridiction pilote d'Ebolowa.
- **Partager, avec le personnel pénitentiaire, les éducateurs et la société civile**, des pratiques respectueuses des droits de l'enfant, dans une logique de faire avec. »".
- **Élargir le cercle des partenaires techniques et financiers** : aux côtés de la Fondation UEFA pour l'enfance déjà engagée, nous poursuivrons la mobilisation de l'UNICEF, de l'Union européenne et de l'AFD, rencontrés dès la mission de février 2025, ainsi que d'autres fondations susceptibles de soutenir le projet, afin de sécuriser le budget nécessaire au déploiement complet des trois axes.

4

GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION



UNE GOUVERNANCE DE PLUS EN PLUS REPRÉSENTATIVE ET DIVERSIFIÉE

Le 6 décembre 2025, l'Assemblée Générale et le Conseil d'administration électif de Grandir Dignement ont marqué une étape symbolique et concrète dans l'**ouverture** de la gouvernance.

Symbolique d'abord, avec l'élection de Djamila Allag à la présidence de l'association. Ancienne salariée de Grandir Dignement, elle fut responsable France au lancement de nos actions dans l'Hexagone en 2017. Aujourd'hui cheffe de service éducatif, elle connaît de l'intérieur aussi bien les réalités du terrain que le fonctionnement de l'association. Son parcours incarne une belle **continuité** : celle d'un engagement qui se transforme sans jamais s'interrompre.

Cette continuité se retrouve également dans l'arrivée au Conseil d'administration de David Muller, cofondateur de l'association. Après avoir accompagné pendant un an et demi le lancement de l'antenne de Strasbourg en tant qu'éducateur, à partir de 2023, il rejoint aujourd'hui la gouvernance fort de cette **expérience** de terrain renouvelée. Un retour aux sources qui illustre la circulation vivante entre l'action et la décision au sein de Grandir Dignement.

Concrète ensuite, avec une composition qui reflète la diversité de celles et ceux qui font vivre l'association. Le Conseil d'administration respecte aujourd'hui une **parité** stricte, avec cinq femmes et cinq hommes. Il se renouvelle et s'internationalise : il compte parmi ses membres une magistrate malgache de moins de 40 ans, ainsi qu'un membre établi à l'étranger, au Canada. Il conserve dans le même temps un noyau fidèle en Moselle, berceau de l'association à sa création en 2010.

Cette gouvernance rassemble des horizons professionnels volontairement variés : enseignement en collège, direction de service éducatif, secteur bancaire, engagement syndical, éducation spécialisée, accueil familial, responsabilité d'ONG... Autant de regards complémentaires qui enrichissent nos décisions et garantissent que chaque orientation soit pensée sous plusieurs angles : éducatif, social, économique et humain.



Fidèle à ses racines, ouverte sur le monde, notre gouvernance ressemble désormais davantage à ce que nous sommes : une association qui grandit sans oublier d'où elle vient.

Delphine MARCANDELLA

Commissaire aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale
EST

GRANDIR DIGNEMENT

18 Rue Paul Doumer
54000 NANCY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association GRANDIR DIGNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés à l'assemblée

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte-rendu financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fautes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Delphine
C.A.C.
MARCANDIELLA

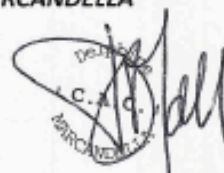
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives - que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs - définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient remettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Laxou, le 15 juillet 2026

*Le commissaire aux comptes,
Delphine MARCANDELLA*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Delphine MARCANDELLA', is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'C.A.C.' and 'MARCANDELLA'.

BILAN FINANCIER

ASSOCIATION GRANDIR DIGNEMENT

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, Procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations	4 409	3 043	1 366	2 286
Immobilisations corporelles en cours	53 734	32 590	21 144	12 127
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 984		2 984	2 984
TOTAL (I)	61 127	35 633	25 494	17 397
COMPTES DE LIAISON (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Acomptes versés fournisseurs				
Créances clients usagers et comptes rattachés				
Subventions à recevoir	72 269		72 269	103 566
Autres créances	15 690		15 690	12 938
Valeurs mobilières de placement			0	
Instruments de trésorerie			0	
Disponibilités	333 672		333 672	62 112
Charges constatées d'avance			0	
TOTAL (III)	421 631	0	421 631	178 615
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	482 758	35 633	447 126	196 012

Delphine
C.A.C.
MARCANDELLA

BILAN FINANCIER

ASSOCIATION GRANDIR DIGNEMENT

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	91 454	74 517
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	7 295	16 937
Situation nette (sous-total)	98 749	91 454
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	98 749	91 454
COMPTES DE LIAISON (II)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (III)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (IV)	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	137 093	30 000
Emprunts et dettes financières diverses	576	30 572
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 544	1 843
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	61 220	34 578
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	611	7 564
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	144 332	
TOTAL (V)	348 376	104 558
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+VI)	447 126	196 012

Delphine
C.A.C.
MIRANDELLA

BILAN FINANCIER

ASSOCIATION GRANDIR DIGNEMENT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	68 991	3 913
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	638 395	737 938
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières fondations	330 481	265 611
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		36 883
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	21 529	23 263
TOTAL I	1 059 395	1 067 608
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	447 698	394 281
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 406	7 312
Salaires et traitements	467 314	515 651
Charges sociales	120 623	123 509
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 766	7 778
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 470	4 781
TOTAL II	1 049 278	1 053 311
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	10 117	14 297
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	-	-
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 822	1 310
Différences négatives de change		3 252
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	2 822	4 562
2 - RESULTAT FINANCIER (II-IV)	2 822	4 562
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	7 295	9 735

Delphine
C.A.C.
MARCANDELLA

BILAN FINANCIER

ASSOCIATION GRANDIR DIGNEMENT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		8 928
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	-	8 928
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		1 726
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	-	1 726
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	7 202
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+II+V)	1 059 394	1 076 535
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 052 100	1 059 599
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	7 295	16 937
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature (fluides et matériel)		
Prestations en nature (locaux, alarme, travaux)		
Bénévolat	30 000	30 000
TOTAL	30 000	30 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	30 000	30 000
TOTAL	30 000	30 000

Delphine
C.A.C.
MARCANDOLA

PARTENAIRES

Partenaires institutionnels non financiers



Partenaires financiers publics



Partenaires financiers privés



RÉSEAUX ASSOCIATIFS





REMERCIEMENTS

L'année 2025 a une nouvelle fois mis à l'épreuve notre capacité d'adaptation, mais elle a surtout confirmé la force du collectif qui fait vivre Grandir Dignement.

Cette année encore, rien ne s'est fait seul. Derrière chaque projet mené, chaque jeune accompagné, il y a des visages, des mains tendues, des convictions partagées.

À nos équipes, salariées, volontaires et prestataires : vous êtes le moteur de nos actions. Votre engagement quotidien transforme nos ambitions en réalités concrètes, sur le terrain comme en coulisses.

À nos partenaires institutionnels, associatifs et privés : votre confiance nous donne de l'élan. Elle nous permet de voir plus loin, d'agir plus fort et de bâtir des réponses toujours plus justes.

À nos donateurs : votre fidélité ouvre des portes. Chacun de vos gestes offre à un jeune la possibilité de reprendre son parcours en main.

À nos bénévoles : vous donnez de votre temps, et bien plus encore. Votre présence apporte à nos actions une chaleur humaine irremplaçable.

Et surtout, aux jeunes que nous accompagnons : votre courage nous inspire, vos aspirations nous guident. Vous êtes la raison d'être de chacun de nos pas.

Nous tenons enfin à remercier chaleureusement Anjanirina Virginia Randriamanantsoa, Responsable Communication de Grandir Dignement Madagascar, pour sa précieuse contribution à la réalisation de ce rapport.

Le chemin est exigeant, mais il n'est jamais solitaire.

Merci à toutes et à tous de le parcourir à nos côtés, au service des jeunes qui nous font confiance.

L'équipe de Grandir Dignement

HOMMAGES

Fin 2025, Grandir Dignement a perdu deux figures de son Conseil d'administration.

*Deux engagements fidèles, deux présences précieuses,
auxquelles l'association tient à rendre hommage.*

Gérard Muller



Très tôt le matin du 17 octobre 2025, Gérard (Jean-Marie à l'état civil) Muller nous a quittés, entouré de sa famille. « Papillon », comme l'appelaient tendrement ses petits-enfants.

Père de David, cofondateur de Grandir Dignement, il en assurait la trésorerie. Il n'était ni éducateur ni juriste. Ce qu'il apportait à Grandir Dignement était tout aussi essentiel : une profonde humanité, un sens du collectif et une conviction simple, que chaque personne mérite d'être regardée avec dignité.

Dès 2009, il avait eu un élan de confiance immédiat envers le projet associatif de deux jeunes éducateurs. Un an plus tard naissait Grandir Dignement. Il avait, avec d'autres, contribué au choix du nom de l'association. Pilier de notre histoire collective, il était encore pleinement mobilisé quelques jours plus tôt pour l'organisation de la Journée solidaire en Moselle.

À ses côtés, il était simple de se sentir bien dans l'association.



Jean-Marie Petitclerc

Grandir Dignement a également perdu Jean-Marie Petitclerc, disparu le 17 novembre 2025 à l'âge de 72 ans. Il représentait la Maison Don Bosco au sein de son conseil d'administration.

Prêtre salésien, éducateur spécialisé et auteur de nombreux ouvrages, il avait consacré sa vie aux jeunes en difficulté. En 1995, il fonda Le Valdocco, association devenue une référence de l'accompagnement des jeunes, notamment dans les domaines de la médiation de rue, du soutien aux familles et de la justice des mineurs. Conférencier très sollicité, il portait partout une conviction simple et exigeante : croire au potentiel de chaque jeune, sans jamais le réduire à ses actes.

Au sein du conseil d'administration, il incarnait le lien vivant avec le Réseau Don Bosco Action Sociale et l'ancrage salésien qui inspire Grandir Dignement depuis ses débuts. Son engagement rappelait que l'éducation est d'abord une rencontre, une présence et une confiance accordée au jeune avant même qu'il ne croie en lui-même.

Son engagement, comme celui de Gérard Muller, continuera d'inspirer notre action et de faire vivre les valeurs qui nous rassemblent.



POUR QUE CHAQUE ENFANT, QUEL QUE
SOIT SON PASSÉ ET L'ENDROIT OÙ IL VIT,
PUISSE GRANDIR DIGNEMENT



**GRANDIR
DIGNEMENT**

ASSOCIATION LOI DE 1901
NON-PROFIT ORGANIZATION



Courriel

partenariat@grandirdignement.org



Téléphone

09 83 85 36 41



Adresse postale

*5 rue des Rossignols
67540 Ostwald*

